

**Enjeux** Les lois de 2015 (dites « Macron & Rebsamen »), 2016 (loi Travail « El Khomri ») et en 2017 les « ordonnances Macron » ont modifié en profondeur l'organisation et le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel.

Le regroupement des instances (CE+DP+CHSCT) est devenu effectif avec le Comité social et économique pour toutes les entreprises à partir de 11 salariés.

Les ordonnances « Macron » ont également fortement impacté les salariés à travers la réforme du Code du travail, principalement en facilitant le licenciement individuel ou collectif.

## Public visé

**Membre d'un CSE**, d'une entreprise de plus de 11 salariés  
**Représentant de proximité** (exerçant des fonctions de DP)

## Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

## Objectifs

- Comprendre le fonctionnement de la Délégation du personnel
- Exercer pleinement et efficacement sa mission
- Apprécier l'évolution profonde de l'architecture du droit du travail
- Connaître les nouvelles modalités de licenciement

## Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Une alternance d'exposés / débats**

Ce, à partir d'une documentation remise aux participants.

## Intervenants

L'animation de la journée sera effectuée par :

Gérard LEGENDRE, intervenant depuis 1985, pour des formations à destination de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel, CHSCT, CE, CCE, DP. ou Mathieu BESSON intervenant en ce domaine depuis 2001.

## Durée

1 jour (7 heures)

## Horaires

9h00 – 17h00

## Prix en inter

**350 €/ participant**  
exonéré de toutes charges

## Dates

5 février 2020

11 mai 2020

14 septembre 2020

4 novembre 2020

## Lieu

Paris

## Précisions

### complémentaires

Notre cabinet est agréé de façon continue depuis **1984** pour la formation économique des élus du Comité et **1987** en matière de formation de représentants du personnel en SSCT.

Notre cabinet a un statut juridique de **SCOP**.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

## Programme

### Droit du travail et IRP

- **Le Droit du Travail et ses nouvelles articulations**

Droit européen, lois et règlements, jurisprudence, accords de branche, conventions collectives, ANI, règlement intérieur, accords d'entreprise, accords de groupe, contrats de travail, décisions unilatérales, usages d'entreprise ...

*Quels rôles respectifs pour les accords d'entreprises et de branches. La réforme du Code du travail, ancienne hiérarchie des normes et nouvelle architecture, opportunités ou menaces ?*

- **La représentativité syndicale**

Les critères de représentativité

- **La négociation collective en l'absence de Délégué syndical**

Les élus de CSE, les salariés mandatés ou non, le référendum

- **Rupture conventionnelle collective**

Plan de départ volontaire et code du travail

- **L'accord de performance collective**

Un nouveau cas de négociation de maintien dans l'emploi contre la remise en cause d'avantages acquis par le contrat de travail

- **Le télétravail**

Modalités de mise en place

- **Le Contrat de chantier ou de mission**

Contrat à Durée Indéterminée conclu pour la durée d'une prestation limitée dans le temps, nouveau CDI ou CDD ?

### Droits des élus

Protection sociale, procédure spécifique de licenciement, fin du mandat, évolution salariale, entretiens de début et de fin de mandat, formations, utilisation du **crédit d'heures** (déplacements, mutualisation et report)... *selon le code du travail ou l'accord de mise en place du CSE.*

### La Délégation du personnel au sein du CSE

- **Rôle et attributions, exercice des fonctions**

Les réclamations individuelles et collectives

L'action auprès de l'Inspecteur du Travail

Le droit des personnes et des libertés individuelles dans l'entreprise

L'assistance aux salariés et autres attributions

- **Les principaux motifs de sanction et de licenciement**

Le barème d'indemnisation en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse

Le licenciement économique

- **Rupture conventionnelle individuelle et transaction**

Deux modalités de départ individuel de l'entreprise

**Suivi et évaluation :** *signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation. Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.*



## BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE :  
ADRESSE :  
TELEPHONE :  
ADRESSE E-MAIL :  
PERSONNE À CONTACTER :  
FONCTION : (cachet ou signature du secrétaire ou du trésorier)

Veuillez inscrire

Nom des stagiaires	Intitulé du stage	Date de la session Cocher la date choisie
	<b>La Délégation du Personnel au sein du CSE</b> Rôle et fonctionnement	<input type="checkbox"/> 5 février 2020
		<input type="checkbox"/> 11 mai 2020
		<input type="checkbox"/> 14 septembre 2020
		<input type="checkbox"/> 4 novembre 2020
		<b>De 9h00 à 17h00 à Paris</b>

Tarif de la formation : **350 € ht\*** par personne

*\* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes*

***Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.  
Ne comprend pas le repas des participants.***

Bulletin à retourner par mail à [info@lefrenece.com](mailto:info@lefrenece.com)

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure